

Schéma de COhérence Territoriale

la révision se poursuit

Document d'urbanisme à valeur juridique, le Schéma de Cohérence de Territoriale (SCOT) de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais définit les vocations générales des espaces et les grandes orientations d'aménagement du territoire.

C'est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable. Il représente un cadre dans lequel doivent s'inscrire les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes.

Qui le réalise ?

Le SCOT est élaboré par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais sur l'ensemble des 28 communes membres.

Comment le réalise t-on ?

La réalisation du SCOT de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais s'organise autour d'ateliers thématiques, de réunions de travail, réunissant partenaires et élus, et de comités de pilotage qui sont autant de **lieux de débat sur l'avenir du territoire**.

Ils sont composés d'élus représentant les communes ainsi que des représentants des «personnes publiques associées», notamment l'État, la Région, le Département et les chambres consulaires.

Les travaux de ces instances permettront de formuler les orientations sur l'aménagement du territoire qui donneront au SCOT ses lignes directrices.

Plusieurs ateliers thématiques ont eu lieu : « **Environnement et cadre de vie** », « **Habitat et vie sociale** » et « **Économie et mobilité** ».

Ces ateliers ont proposé un premier diagnostic. Ils sont actuellement suivis d'une phase d'approfondissement afin de proposer des premières orientations dans leurs domaines respectifs (rencontre avec les élus des communes en petits groupes de travail).

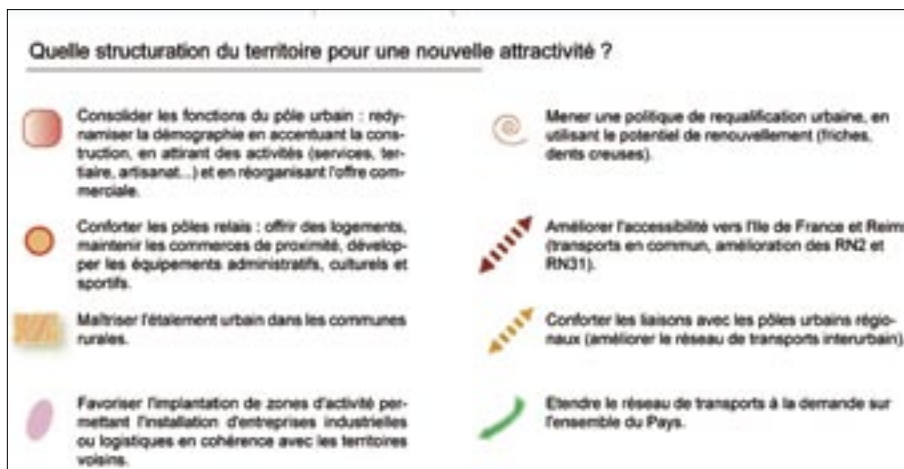
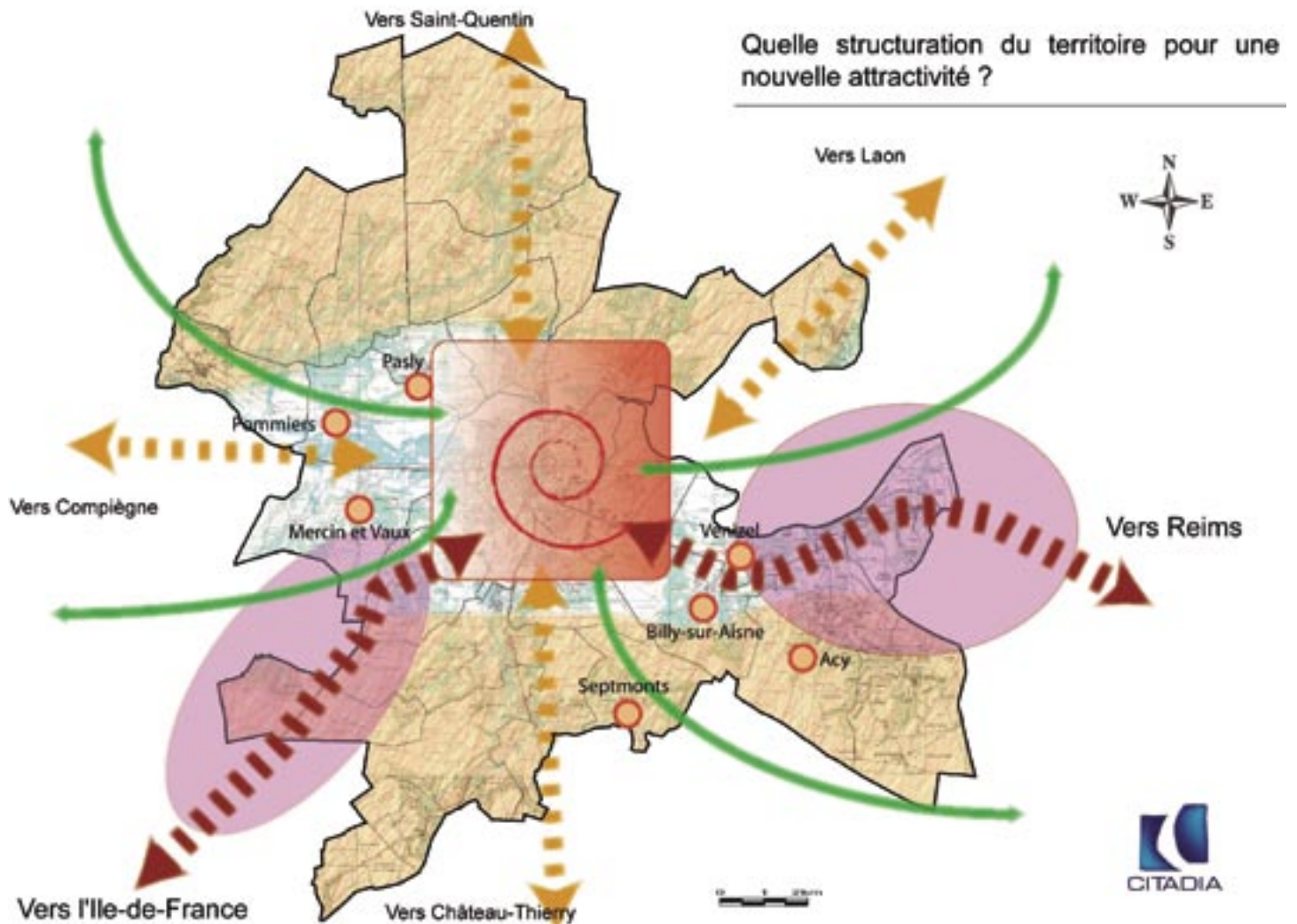
Quelles sont les grandes orientations issues du diagnostic ?

Le diagnostic a mis en évidence des faiblesses pour le Soissonnais ...

- Déplacements difficiles (rail, route...),
- Population qui continue de décroître en milieu urbain et périurbain mais qui augmente en milieu rural,
- Déficit d'image et perte de dynamisme, notamment pour la ville-centre,
- Situation économique en transition, (taux de chômage de la zone d'emploi du Soissonnais égal à 9,8%, il est supérieur à celui de la région : 8,5% et à celui de la France : 7,5%),
- Des ménages aux revenus moyens et qui augmentent moins vite que la moyenne régionale,
- Des besoins en équipement nouveaux et en réhabilitation de l'existant (piscine, salle de spectacle, conservatoire de musique...),

... Mais aussi des potentialités à exploiter !

- Proximité de grandes infrastructures de transports (autoroutes, aéroport international...),
- Présence d'axes structurants de développement économique avec les RN 2 et RN 31,
- .../...



- Proximité des marchés franciliens et nord européens,
- Cadre de vie de qualité (présence de la rivière Aisne, opportunités d'aménager et de développer le cœur historique et économique de Soissons : aménagement des berges, travail sur le commerce et les activités de

centre-ville...),

- Foncier disponible et des potentialités de renouvellement urbain souvent très complexes mais intéressantes (friches industrielles, zones en reconversion...) qu'il faut être en mesure d'acquérir

- Des acteurs dynamiques et volontaires pour redynamiser le Soissonnais, notamment dans le cadre de collaboration à l'échelle du Pays,

- Des équipements culturels, de loisirs et sportifs nombreux et complétés par une vie associative dynamique, y compris dans les communes rurales.

- Renforcer les formations universitaires existantes et essayer de développer de nouvelles filières.

.../...

Une réelle volonté politique

Le SCOT exprime une véritable volonté politique pour le Soissonnais. Il doit permettre d'assurer :

- Un positionnement économique à conforter,
- Un effort de construction de logements à amplifier,
- La protection de l'environnement et du cadre de vie, alors que le problème des déplacements et du désenclavement du territoire est important,
- Un développement compatible avec les fragilités du milieu.

Ce contexte spécifique et complexe suppose **une réflexion de fonds et des arbitrages pour ne pas bloquer à terme les évolutions de l'Agglomération ou faire des choix d'aménagement compromettant l'avenir.**

Un public participatif

La 1^{ère} réunion publique a eu lieu le 23 juin 2008 à Cuffies. Elle a réuni entre 60 et 70 personnes pour une présentation du diagnostic du territoire et de l'état initial de l'environnement. A l'issue de cette présentation, effectuée par le bureau d'étude « Citadia conseil », le public a activement participé et posé des questions. Il a fait part de son avis et de ses remarques. Les thématiques évoquées ont aussi bien concerné le développement économique, les moyens de transports et de déplacements, que l'habitat ou l'environnement.

L'élaboration du SCOT se fait en concertation avec la population, les associations et les autres administrations. Tous les documents présentés lors de cette première réunion publique sont mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération et chaque dossier est téléchargeable (www.agglo-soissonnais.com), à la rubrique « Nos projets ». Tous les documents sont également consultables au siège de la Communauté d'Agglomération à Cuffies. **Chaque personne est invitée à donner son avis ou à poser ses questions sur un registre mis à disposition.**

Vous êtes propriétaire d'un logement, que vous occupez ou que vous louez : contactez l'ANAH

Si en 2008 vous souhaitez faire des travaux dans votre logement : économie d'énergies, travaux d'amélioration de l'habitat, mise aux normes d'accessibilité pour personnes âgées ou handicapées, remise sur le marché d'un logement vacant ou insalubre...

Une enveloppe de subventions est disponible pour réaliser vos travaux. Profitez-en dès maintenant !!

Des conseils et des subventions peuvent vous être donnés !

Contactez l'Agence Nationale de l'Habitat
Tél. 03 23 24 64 00
ANAH de l'Aisne (DDE)
50, boulevard de Lyon 02011 Laon Cedex.
Pour plus d'informations : www.anah.fr



Permanences Habitat



Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat, venez vous renseigner.
Petite salle de la Mutualité Rue Pétrout Labarre de 9h30 à 10h30 le 1er mercredi de chaque mois.
PROCHAINES PERMANENCES : 1 octobre, 5 novembre et 3 décembre.
Subventions, primes, prêts peuvent être mobilisés

